



Commission Permanente du 10 décembre 2021

Délibération N°CP/2021-DEC/11.11

COMMISSION MOBILITES ET INFRASTRUCTURES DU 25 NOVEMBRE 2021

CONSTRUCTION DE LA HALLE DES TRANSPORTS A TOULOUSE - MODIFICATION DE PROGRAMME

DELIBERATION :

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL OCCITANIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021/AP-JUILL/02 de l'Assemblée Plénière du 2 juillet 2021 donnant délégation à la Commission Permanente,

Vu l'avis de la Commission n°11, Commission Mobilités et Infrastructures du 25 novembre 2021,

Vu le rapport n° CP/2021-DEC/11.11 présenté par Madame la Présidente,

Considérant que

Par délibération n°CP/2021-AVR/10.05, la commission permanente du 16 avril 2021 a validé le financement des études pour la construction de la halle des Transports à Toulouse, sous maîtrise d'ouvrage de la Région Occitanie dans le cadre du projet Grand Matabiau - Quais d'Oc.

Ainsi, une première phase d'études à hauteur de 5,6 M€ TTC a été financée et un mandat a été confié au groupement des deux Sociétés Publiques Locales : Europolia en tant que mandataire principal et l'ARAC en tant que co-traitant.

L'opération, financée à 100 % par la Région, était estimée initialement à 54,3 M€ HT au CE 2019 soit une estimation de 74,2 M€ TTC aux conditions de réalisation en tenant compte de la TVA, de l'actualisation et de la rémunération du mandataire. (coût intégrant 5,25 M€ pour le foncier hors frais de notaire).

Afin de prévoir une livraison de la Halle des Transports à horizon 2028, les études de programmation (relevant de la Région) ont démarré au second semestre 2021.

Dans le cadre de ces études, une large concertation a été lancée avec le grand public, les associations... pour recueillir leur avis sur les futurs usages et la future conception du bâtiment.

Ainsi, il est proposé aujourd'hui de construire un bâtiment dont la surface sera comprise entre 7500 m² et 9500 m² au lieu des 4500 m² initialement envisagés. Le nombre de niveaux du bâtiment se situera entre 6 à 8 niveaux comprenant :

- Un espace, se déployant sur 3 niveaux, et conçu comme le « **cœur** » de **l'intermodalité** : trains, métros, bus, modes doux, taxis, parking et potentiellement connecté à la gare routière dans l'hypothèse de son déplacement ultérieur, comprenant :
 - Des espaces et équipements de services aux voyageurs : accueil multimodal, information voyageurs multimodale, espace d'attente multimodale, toilettes
 - Des espaces de commerce et de loisirs à implanter sur les flux voyageurs : coques commerciales, distributeurs de billets, emplacements dévolus à des automates en libre-service... etc.
- Des **services publics régionaux**, se déployant sur les 3 à 5 niveaux supérieurs confortant et diversifiant le rôle de la Halle des Transports dans la ville.

Ces niveaux supérieurs permettront d'accueillir des locaux tertiaires dont des bureaux et des salles de réunion pour une capacité comprise entre 130 et 310 postes de travail.

D'autre part, le projet sera conçu dans le cadre d'une démarche de Bâtiment Durable d'Occitanie (BDO) et bénéficiera d'aménagements en faveur de la biodiversité.

Il est proposé que les études et le concours d'architecte soient conduits sur ces bases programmatiques.

Après en avoir délibéré,

Décide :

ARTICLE UNIQUE : Les études et le concours d'architecte de la Halle des Transports seront conduits sur la base d'un bâtiment dont la surface sera comprise entre 7500 m² et 9500 m² et dont le nombre de niveaux se situera entre 6 à 8 niveaux, dans une démarche environnementale intégrant le Bâtiment Durable d'Occitanie et la Biodiversité.

La Présidente



Carole DELGA

Acte Rendu Exécutoire :

- Date de transmission à la Préfecture : 10 décembre 2021
- Date d'affichage légal : 10 décembre 2021

Pour extrait conforme,
La Présidente,
CAROLE DELGA